



13 - 14  
juin 2012

Paris  
Porte de Versailles  
Hall 5.1

www.i-expo.net



# CONTRAT DE RÉSERVATION



## À retourner à :

Groupe SPAT sas  
34, rue de l'Eglise - 75015 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 26 26 26 - Fax. : +33 (0)1 45 54 23 86

## CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATEUR

Date réception du dossier : .....  
Code opération : .....  
Code client : .....  
Responsable dossier : .....

## EXPOSANT

### Contractant :

Raison sociale : ..... Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Tél. : ..... Fax : ..... Email : .....  
N° TVA : ..... Site internet : ..... N° SIREN : .....

### Adresse de facturation (si différente) :

Raison sociale : ..... Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Tél. : ..... Fax : ..... Email : .....  
N° TVA : ..... Site internet : ..... N° SIREN : .....

## CONTACTS

### Responsable du dossier (signataire) :

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... Email : .....  
Tél. : ..... Portable : ..... Fax : .....

### Responsable du stand (suivi du dossier) :

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... Email : .....  
Tél. : ..... Portable : ..... Fax : .....

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (OPTIONNELLES) :

Votre secteur d'activité : .....

Les offres que vous souhaitez présenter sur le salon : .....

Le profil des visiteurs que vous souhaitez rencontrer (secteur d'activité / positions dans l'entreprise) : .....

## REFERENÇEMENT

Nom sous lequel votre entreprise doit apparaître dans le classement alphabétique des exposants, sur l'enseigne de votre stand ou tout autre document.

\_\_\_\_\_

(nombre de caractères : 14 sur 2 lignes max)

## A VOTRE STAND :

	Prix unitaire / m <sup>2</sup>	Prix total HT
<b>Emplacement nu</b>		
<input type="checkbox"/> 9m <sup>2</sup>	395,00 €	3 555,00 €
<input type="checkbox"/> 12m <sup>2</sup>	395,00 €	4 740,00 €
<input type="checkbox"/> 18m <sup>2</sup>	395,00 €	7 110,00 €
<input type="checkbox"/> .....m <sup>2</sup> (+ de 18m <sup>2</sup> )	395,00 €	..... €
<input type="checkbox"/> .....x l angle (s)	350,00 €	..... €
<b>Stand de base</b>		
<input type="checkbox"/> 9m <sup>2</sup>	425,00 €	3 825,00 €
<input type="checkbox"/> 12m <sup>2</sup>	425,00 €	5 100,00 €
<input type="checkbox"/> 18m <sup>2</sup>	395,00 €	7 110,00 €
<input type="checkbox"/> .....m <sup>2</sup> (+ de 18m <sup>2</sup> )	395,00 €	..... €
<input type="checkbox"/> .....x l angle (s)	350,00 €	..... €
<b>Stand «Equipé»</b>		
<input type="checkbox"/> 9m <sup>2</sup>	475,00 €	4 275,00 €
<input type="checkbox"/> 12m <sup>2</sup>	455,00 €	5 460,00 €
<input type="checkbox"/> 18m <sup>2</sup>	435,00 €	7 830,00 €
<input type="checkbox"/> .....m <sup>2</sup> (+ de 18m <sup>2</sup> )	415,00 €	..... €
<input type="checkbox"/> .....x l angle (s)	350,00 €	..... €
<b>Stand «Pack budget»</b>		
<input type="checkbox"/> 9m <sup>2</sup>	545,00 €	4 905,00 €
<input type="checkbox"/> 12m <sup>2</sup>	525,00 €	6 300,00 €
<input type="checkbox"/> 18m <sup>2</sup>	515,00 €	9 270,00 €
<input type="checkbox"/> .....m <sup>2</sup> (+ de 18m <sup>2</sup> )	500,00 €	..... €
<input type="checkbox"/> .....x l angle (s)	350,00 €	..... €
<b>Stand 6m<sup>2</sup></b>		
<input type="checkbox"/> «Présence»		2 950,00 €
<input type="checkbox"/> «Présence thématique»		2 950,00 €
<input type="checkbox"/> «Easy stand»		3 400,00 €
<input type="checkbox"/> .....x l angle (s)	350,00 €	..... €

Web Event I offert pour les stands de plus de 20m<sup>2</sup>

## B LES CONFÉRENCES D'APPLICATION ET MASTER CLASS :

Descriptif	Quantité	Prix Unitaire	Prix total HT
<input type="checkbox"/> Conférence d'application (45 minutes)	.....	880,00 €	..... €
<input type="checkbox"/> Master class (1h30)	.....	3 800,00 €	..... €
<input type="checkbox"/> Master class (2h30)	.....	4 400,00 €	..... €

### Les salles comprennent :

- ▶ **L'offre master class** : la visibilité de votre événement dans nos supports de communication (site Internet du salon, programme des conférences, invitation, catalogue, un communiqué de presse, un e-mailing). La mise à disposition d'une salle dans l'exposition capacité jusqu'à 50 places, avec mobilier, vidéo projecteur avec interface informatique, électricité, connexion Internet, micro, lecteur de badge, hôtesse d'accueil, fichier des participants et WEB EVENT®.
- ▶ **L'offre conférence d'application** : la visibilité de votre événement dans nos supports de communication (site Internet du salon, programme des conférences, invitation, catalogue). La mise à disposition d'une salle dans l'exposition. Capacité jusqu'à 40 places, avec mobilier, vidéo projecteur avec interface informatique, électricité, connexion Internet, micro, lecteur de badge, hôtesse d'accueil, fichier des participants après le salon.

## C LES OFFRES COMBINÉES :

	Descriptif	Prix total HT
<b>STAND + CONFÉRENCE D'APPLICATION</b>		
<input type="checkbox"/> Combi 1	«Stand Présence» 6m <sup>2</sup> + conférence d'application	3 700,00 €
<input type="checkbox"/> Combi 2	«Stand Equipé» 9m <sup>2</sup> + conférence d'application	4 925,00 €
<input type="checkbox"/> Combi 3	«Stand Equipé» 12m <sup>2</sup> + conférence d'application	6 000,00 €
<input type="checkbox"/> Combi 4	«Stand Equipé» 18m <sup>2</sup> + conférence d'application	8 550,00 €
<input type="checkbox"/> .....x l angle (s)		350,00 € / angle
<b>STAND + MASTER CLASS</b>		
<input type="checkbox"/> Combi 5	«Stand Equipé» 9m <sup>2</sup> + Master class (1h30)	7 900,00 €
<input type="checkbox"/> Combi 6	«Stand Equipé» 12m <sup>2</sup> + Master class (1h30)	9 000,00 €
<input type="checkbox"/> Combi 7	«Stand Equipé» 18m <sup>2</sup> + Master class (1h30)	11 800,00 €
<input type="checkbox"/> .....x l angle (s)		350,00 € / angle

## D SOCIÉTÉS HÉBERGÉES :

Nom des sociétés :

Descriptif	Quantité	Prix Unitaire	Prix total HT
<input type="checkbox"/> Sociétés hébergées	.....	950,00 €	..... €

### Equipement des stands :

- ▶ **Emplacement nu comprend** : le traçage au sol sans équipement et sans aucune cloison de séparation
- ▶ **Le stand de base comprend** : les cloisons, structure et traverse de façade, 1 enseigne drapeau avec le nom de l'exposant, 1 rail de 3 spots par tranche de 9m<sup>2</sup> sans alimentation électrique, accès wifi et 200 invitations gratuites.
- ▶ **Le stand équipé comprend** : le stand de base, la moquette aigüilletée (coloris pré défini), et la dotation mobilier avec 1 ensemble Richer (1 table et 3 chaises), 1 banque d'accueil ORSAY avec tabouret haut AZAIS et 1 poubelle
- ▶ **Le Pack budget comprend** : Stand de base - moquette aigüilletée (coloris au choix) - Enseigne d'angle recto verso (en plus de l'enseigne de base) - Raccordement électrique avec compteur de 3kw - 1 jeu de 24 pastilles velcro - Le nettoyage du stand - Mobilier : (PACK BUDGET REUNION : 1 ensemble RICHER, 1 banque d'accueil ORSAY, 1 tabouret AZAIS, 1 présentoir ALESIA, 1 corbeille, L'assurance mobilier) ou (PACK BUDGET ZEN : 1 ensemble NEY, 1 banque d'accueil ORSAY, 1 tabouret AZAIS, 1 présentoir ALESIA, 1 corbeille, L'assurance mobilier) ou (PACK BUDGET SNACK : 1 ensemble haut HAUSSMANN, 1 banque d'accueil ORSAY, 1 tabouret AZAIS, 1 présentoir ALESIA, 1 corbeille, L'assurance mobilier).
- ▶ **Le stand Présence** : (Stand de 6m<sup>2</sup> dans un espace mutualisé) Cloisons et structure, 1 enseigne drapeau avec le nom de l'exposant, 1 rail de 2 spots, l'alimentation électrique limitée à 500w, la moquette selon coloris défini, mobilier avec 1 banque d'accueil ORSAY, 1 tabouret haut AZAIS, 1 présentoir à document ALESIA.
- ▶ **Le «EASY STAND» comprend** : le stand de 6m<sup>2</sup> dans un espace mutualisé, les cloisons et structure, 1 enseigne drapeau avec le nom de l'exposant, 1 rail de 2 spots, l'alimentation électrique limitée à 500w, La moquette selon coloris défini, Mobilier avec 1 ensemble PROVENCE (1 table haute et 3 tabourets), 1 banque d'accueil ORSAY avec tabouret haut AZAIS, 1 présentoir à document ALESIA, le Pack com : 1 communiqué de presse, 1 e-mailing, 1 logo sur toutes les pages du site internet du salon avec lien vers votre site.

## E LE WEB EVENT® :

	Descriptif	Prix total HT
Dossier de communication	<b>Pour les stands de 20m2 et plus.</b> Mise en ligne du dossier de communication incluant : présentation de votre société, logo avec lien, présentoir à documents virtuel, prise de rendez-vous visiteurs et interview.	Inclus
<input type="checkbox"/> Web Event 1 Interview vidéo de 2 minutes (sur salon)	Remise de l'interview au format mp4, utilisable en emailing, mise en ligne sur nos sites internet ( <b>gratuit pour les stands de plus de 20m²</b> )	850,00 €
<input type="checkbox"/> Web Event 2 Interview + Emailing	Interview filmée, montée et hébergée sur la WebTV et votre site web puis diffusée par email à 6 000 contacts après le salon et mis en ligne sur nos sites.	2 600,00 €
<input type="checkbox"/> Web Event 3 Reportage entreprise	Réalisation et production d'une vidéo de 5 minutes dans votre entreprise et mise en ligne sur nos sites 1 mois avant le salon et jusqu'en Octobre 2012.	3 000,00 €

## F OUTILS DE COMMUNICATION :

	Descriptif	Prix total HT
<b>Site internet du salon</b>		
<input type="checkbox"/>	Bannière en rotation sur toutes les pages du site (durée 6 mois)	1 200,00 €
<input type="checkbox"/>	Logo en rotation sur toutes les pages du site (durée 6 mois)	500,00 €
<b>Newsletters &amp; emailing</b>		
<input type="checkbox"/>	Logo sur toutes les newsletters conférences	850,00 €
<input type="checkbox"/>	Logo sur une newsletter thématique	550,00 €
<input type="checkbox"/>	Logo et N° de stand sur les emails de confirmation des pré-enregistré en ligne	950,00 €
<input type="checkbox"/>	Emailing sur 3500 contacts du fichier i-expo (comprenant l'envoi du message et les statistiques)	1 500,00 €
<b>Sponsoring sur le salon</b>		
<input type="checkbox"/>	Logo sur le plan distribué à chaque visiteur (3 exposants minimum)	950,00 €
<input type="checkbox"/>	Logo sur le plan affiché à l'entrée du salon	1 800,00 €
<input type="checkbox"/>	Signalétique au sol (votre logo et n° de stand au sol de l'entrée jusqu'à votre stand)	3 000,00 €
<input type="checkbox"/>	Logo sur les cordons des badges visiteurs	4 400,00 €
<input type="checkbox"/>	Sponsoring des sacs visiteurs	2 500,00 €
<input type="checkbox"/>	Distribution dynamique sur le salon (entrée ou allées) par jour	950,00 €

## G RECAPITULATIF DE VOTRE COMMANDE :

<b>TOTAL A</b>	..... €
<b>TOTAL B</b>	..... €
<b>TOTAL C</b>	..... €
<b>TOTAL D</b>	..... €
<b>TOTAL E</b>	..... €
<b>TOTAL F</b>	..... €
<b>TOTAL (A+B+C+D+E+F) à reporter</b>	..... €

<b>TOTAL (A+B+C+D+E+F)</b>	..... €
<b>FRAIS DE DOSSIER (obligatoire)</b>	480,00 €
<b>ASSURANCE (obligatoire)</b>	180,00 €
<b>REMISE MEMBRE GFII - 10%</b>	..... €
<b>TOTAL HT</b>	..... €
<b>TVA (19,60%)*</b>	..... €
<b>TOTAL TTC</b>	..... €
<b>ACOMPTE (30% du montant TTC)</b>	..... €
<b>SOLDE</b>	..... €

\* Applicable aux sociétés françaises et aux sociétés de la CE qui n'ont pas de n° intracommunautaire.

Les inscriptions doivent être accompagnées d'un acompte par chèque de 30 % du montant TTC. Le solde étant payable au comptant à réception de facture au plus tard 8 semaines avant le salon.

Je soussigné..... de la société.....  
déclare avoir pris connaissance du règlement du salon, valant conditions générales de vente, figurant au verso et de m'y conformer sans réserve.

Règlement par virement (merci de mentionner «règlement sans frais pour le bénéficiaire»)

Nom du signataire : ..... Date : ...../...../.....

Signature précédée de la mention  
«lu et approuvé»

Cachet de la société obligatoire :

# RÈGLEMENT DU SALON (VALANT CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES)

## 1 – ORGANISATEUR

Le SALON est organisé par le Groupe SPAT sas, au capital de 38 125 euros, SIRET : 33000553900037, APE : 748J, TVA : FR00330005539, dont le siège est sis 34, rue de l'Eglise 75015 PARIS, ci-après dénommé "L'ORGANISATEUR", qui est le seul interlocuteur contractuel à l'exclusion de toute autre entité intervenante ou non du salon.

## 2 – DATES et LIEUX

Le SALON est programmé pour se tenir aux jours et lieu indiqués sur le CONTRAT DE RÉSERVATION.

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de modifier les dates et le lieu du SALON si les circonstances et les impératifs de bon déroulement et de réussite du SALON l'exigent.

Les horaires, les dates et horaires de montage et de démontage seront stipulés dans le dossier technique envoyé à chaque exposant régulièrement inscrit.

## 3 – EXPOSANTS, RÉSERVATIONS DE STANDS et EMPLACEMENTS

Les sociétés françaises dûment inscrites au Registre du Commerce, attestant d'un numéro SIRET et d'un numéro de TVA intracommunautaire, peuvent postuler pour l'obtention d'un stand au SALON : Sont également admises les sociétés étrangères justifiant de leur statut en fonction de la législation de leur pays d'appartenance. Les sociétés postulantes doivent répondre à la nomenclature du SALON, précisant les produits et services admis dans le SALON. Elles doivent remplir un original de contrat de réservation de stand et l'adresser au siège de l'ORGANISATEUR accompagné du règlement par chèque pour constituer une candidature valide. L'ORGANISATEUR statue sur les demandes et fait savoir au postulant si sa candidature est retenue. Si c'est le cas, le postulant est considéré comme EXPOSANT au SALON.

Si la candidature est refusée par l'ORGANISATEUR, il n'aura pas à justifier de sa décision et renverra le contrat et le chèque sous 8 jours.

Les sociétés postulantes ont la possibilité de contacter l'ORGANISATEUR pour connaître les disponibilités et les possibilités d'exposer. Ils peuvent mettre une option sur un emplacement de principe ; cette option doit être confirmée par l'organisateur et comportera une durée de validité. Le futur exposant devra renvoyer le contrat de réservation de stand et le règlement dans les délais prescrits. Passé ce délai, l'option s'annule automatiquement.

Les emplacements sont affectés au fur et à mesure de l'arrivée des contrats et des règlements. Si le contrat n'est pas accompagné du règlement il ne sera pas traité et sera mis en attente de réception du règlement. Le plan du salon évolue en fonction de l'arrivée de nouveaux exposants. L'ORGANISATEUR se réserve donc le droit, en cas de nécessité, de changer l'emplacement d'un stand pour répondre aux impératifs de sécurité, à la bonne circulation des visiteurs, au contexte concurrentiel des exposants ou tout autre motif dicté par la nécessité du bon déroulement du SALON.

## 4 – DESCRIPTIF DE LA PRESTATION (Dotation de base)

Le prix du stand réservé dans le contrat de participation comprend :

- S'il s'agit d'un emplacement nu :
- La location de l'espace au sol sans moquette, sans aucune cloison séparative avec les stands voisins et implique donc que vous apporterez votre propre structure pour vous séparer des stands mitoyens,
- 200 invitations gratuites
- L'accès gratuit au wifi
- S'il s'agit d'un stand de base :
- La location de l'espace au sol sans moquette
- La structure de stand (structure aluminium, panneaux de remplissage, traverse de façade, rail de 3 spots par tranche de 9 m<sup>2</sup>, enseigne)
- 200 invitations gratuites
- L'accès gratuit au wifi

Les stands Packs et Présence sont équipés de moquette, électricité et de mobilier de base décrit dans la notice spécifique de ces stands.

Toute autre prestation non décrite (raccordement électrique, éclairage, moquette, mobilier, etc) n'est pas comprise, mais pourra être commandée par la suite à l'ORGANISATEUR par le biais du DOSSIER TECHNIQUE.

## 5 – DOSSIER TECHNIQUE

Le DOSSIER TECHNIQUE est envoyé à chaque exposant inscrit, en principe 4 à 8 semaines avant le SALON et, ou, en ligne sur le site internet. Ce dossier comporte toutes les informations utiles (jours et horaires de montage et de démontage, accès aux lieux, réglementations, etc) Il comporte aussi la liste de toutes les prestations optionnelles pouvant être commandées ainsi que les bons de commande correspondants. Le contenu du DOSSIER TECHNIQUE est considéré comme partie intégrante de la réglementation du SALON et l'exposant s'engage à en respecter tous les termes sans restriction.

## 6 – CONDITIONS DE PAIEMENT

L'exposant devra respecter l'échéancier de paiement suivant :

- 30 % à la signature du contrat par chèque à joindre au contrat dûment rempli et signé.
- Le solde par chèque, 8 semaines avant l'ouverture du salon.

Seuls les chèques ou les virements bancaires sont admis. Les traites ou effets de commerce ne sont pas admis. En cas de virement, les frais bancaires sont à la charge de l'EXPOSANT.

A défaut de paiement d'une seule des échéances, le montant en principal du solde du prix et des intérêts courus deviendront immédiatement de plein droit et immédiatement exigibles, quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure de payer restée sans effet mentionnant l'intention de l'ORGANISATEUR d'user de la présente clause sans autre formalité judiciaire. Le non règlement 15 jours avant le SALON du montant total de la réservation entraîne en tout état de cause l'annulation du droit à disposer du stand sans relever des obligations de paiement. Le paiement des prestations et frais supplémentaires doit être effectué à la commande. Les pénalités pour retard de paiement ou commande seront à la charge de l'EXPOSANT.

L'entrée au SALON pourra être refusée à tout exposant n'ayant pas soldé l'intégralité de ses factures de réservation de stand et

de prestations complémentaires.

En cas de défaillance de l'exposant, l'emplacement vacant est affecté à un autre exposant afin de ne pas perturber l'équilibre du plan du salon, sans relever des obligations de paiement.

Les règles en matière d'annulation (§ 7) sont applicables.

La TVA est dûe par tous les exposants qu'ils soient français, membres ou non de la CEE, le SALON et les prestations attachées se tenant sur le territoire Français. Les exposants membres de la CEE peuvent obtenir sous certaines conditions de remboursement de la TVA auprès des services fiscaux de leur pays.

## 7 – CONDITIONS D'ANNULATION PAR L'EXPOSANT

L'EXPOSANT a la possibilité d'annuler sa participation au salon quelle qu'en soit la raison sans avoir à en justifier. Il devra adresser un courrier par lettre recommandée avec AR au siège de l'ORGANISATEUR l'informant de son annulation.

Les acomptes versés à la réservation restent acquis à l'ORGANISATEUR. Par ailleurs, :

- Pour toute annulation intervenant à plus de 11 mois de l'ouverture, aucune somme n'est dûe par l'EXPOSANT, à l'exception des droits d'inscription.
- Pour toute annulation intervenant entre 11 et 8 mois de l'ouverture du SALON, l'EXPOSANT doit 30% du montant global de la réservation.
- Pour toute annulation à moins de 8 mois de l'ouverture du SALON, l'EXPOSANT doit la totalité du montant de la réservation. Les réductions de surface demandées par l'exposant peuvent être accordées par l'ORGANISATEUR, mais la totalité du montant de la réservation reste dû, même en cas de remise en location de l'espace au profit d'un autre exposant.

## 8 – CONDITIONS D'ANNULATION OU DE REPORT PAR L'ORGANISATEUR

Dans le cas de force majeure (Guerre, attentats, grève, deuil national, catastrophes naturelles, etc.), ou d'interdiction, d'annulation, d'absence d'autorisation administrative ou encore dans le cas où l'économie du SALON s'avère insuffisante pour son bon déroulement et la satisfaction des exposants et des visiteurs, l'ORGANISATEUR peut décider du report ou de l'annulation du SALON. Dans le cas de report à moins de 13 mois, les contrats de réservation restent valables et les acomptes sont reportés sur les nouvelles dates. Dans le cas de report à plus de 13 mois ou d'annulation du SALON, les acomptes versés par les exposants leur sont remboursés déduction faite des éventuels débours exposés par l'ORGANISATEUR.

## 9 – OBLIGATIONS & INTERDICTIONS

L'exposant s'engage à occuper son stand pendant la durée du salon et à être présent pendant les heures d'ouverture. Il ne pourra quitter ou procéder au débarrasage ou démontage de son stand avant la fermeture officielle du SALON. Il ne pourra effectuer de sorties de matériel sans justification et autorisation écrite de l'ORGANISATEUR (Bon de sortie).

Sont interdits sous peine d'annulation de la réservation et exclusion immédiate du SALON, sans indemnité ni remboursement des sommes versées ou à verser :

- L'hébergement non autorisé par l'ORGANISATEUR sur le stand de toute société ou personne non inscrite au SALON ou non déclarée.
- La sous-location gratuite ou payante, le transfert à un autre exposant
- L'exposition de produits ou services dont l'EXPOSANT ne possède pas de droits de distribution ou de représentation.
- La distribution de documents ou objets en dehors des limites du stand, notamment dans les allées, les entrées et sorties, sauf contrat dûment passé avec l'ORGANISATEUR.
- L'affichage sauvage à l'extérieur du stand et l'utilisation de sonorisation.
- Le non respect de la réglementation de sécurité (ERP), du plan de prévention, du règlement propre au lieu d'exposition, ou des prescriptions du DOSSIER TECHNIQUE.
- La vente au déballage (sauf autorisation spécifique de la Mairie ou de la Préfecture)
- La vente, la consommation ou la distribution d'alcool, de tabac ou de drogue.

## 10 – PARTENARIATS

L'ORGANISATEUR peut conclure des partenariats visant à échanger des produits et services avec des sociétés ou des organes de presse. Dans ce cas ces partenariats feront l'objet d'un CONTRAT DE PARTENARIAT. Cependant le présent RÈGLEMENT de SALON est applicable aux partenariats tout comme aux EXPOSANTS, même s'ils ne disposent pas de stands.

Les prestations fournies par le partenaire et par l'ORGANISATEUR doivent être décrites et faire l'objet de factures. Ces factures, dites « d'échange marchandises » peuvent être réglées par compensation. En cas d'annulation ou de report de la manifestation, chacune des parties garde à sa charge les investissements sans qu'aucune des parties ne puisse réclamer ni indemnité ni paiement de prestations réalisées ou à réaliser.

## 11 – ASSURANCES

L'ORGANISATEUR est assuré en Responsabilité Civile organisateur. Cette assurance ne couvre en aucun cas les EXPOSANTS qui doivent être assurés TOUS RISQUES EXPOSITION ainsi que pour le VOL et la DÉTERIORATION de leur matériel et du matériel qui leur a été confié, tant pendant le transport, le montage, le démontage, les heures d'ouverture et de fermeture du SALON. L'EXPOSANT pourra souscrire une assurance par le DOSSIER TECHNIQUE. Si ce n'est pas le cas il devra présenter une attestation de son assureur justifiant de sa couverture pour la participation au SALON. La justification de l'assurance est obligatoire pour entrer dans les lieux. L'assurance souscrite par l'exposant doit comporter une clause explicite de renonciation à recours contre l'ORGANISATEUR et le propriétaire ou l'exploitant des lieux.

## 12 – LITIGES

Les présentes conditions ont valeur de contrat et figurent au dos du contrat de réservation de stand, au dos des factures ainsi que dans le dossier technique. En cas de litige sur l'application ou l'interprétation du présent contrat, seul le Tribunal de Commerce de PARIS sera compétent



13 - 14  
juin 2012

Paris  
Porte de Versailles  
Hall 5.1

[www.i-expo.net](http://www.i-expo.net)

